



**AVIS D'APPEL A PROJETS 2024**  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE**

Coopération avec les associations environnementales en vue de préserver la ressource en eau et les forêts à l'heure du changement climatique

**Date limite de dépôt des projets : 31/04/2024**

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne est compétent pour lancer le présent appel à projets qui a pour objet l'attribution d'une subvention pour aider les associations loi 1901 à but non lucratif, œuvrant dans le domaine de l'environnement retenues, à mettre en place leurs projets concernant la préservation de la ressource en eau et des forêts à l'heure du changement climatique (développement de la connaissances, appui technique, mise en réseau...)

**1— Calendrier :**

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 31 avril 2024

Notification de la décision : juin/ juillet 2024

**2— Règlement :**

Le règlement de l'appel à projet fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le présent avis d'appel à candidatures pourra être téléchargé sur le site du Conseil départemental

<https://www.haute-garonne.fr/>

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante : [Service-Environnement@cd31.fr](mailto:Service-Environnement@cd31.fr)

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet.

**3— Modalités de transmission du dossier du candidat :**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature.

Le candidat devra transmettre son dossier de candidature uniquement via le portail des subventions du site Internet du Conseil départemental : <https://subventions.haute-garonne.fr/>

Seules les candidatures déposées sur le portail des subventions du Conseil départemental seront recevables.

Un « guide d'utilisation du portail subventions » est disponible sur le site Internet du Conseil départemental en suivant le chemin d'accès ci-dessous

- <https://subventions.haute-Garonne.fr>.
- « règlements et documentation » (bas de page – encadré noir)
- documentation générale
- « Téléchargez le guide d'utilisation du site Subventions ».

En cas de difficultés techniques lors du dépôt, une adresse mail est mise à votre disposition : [subventions@cd31.fr](mailto:subventions@cd31.fr)

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables.

L'attention des dépositaires est attirée sur le fait que seuls les dossiers réputés complets à la date limite de dépôt des dossiers (31 avril 2024) seront instruits. Toutefois, des pièces supplémentaires pourront être demandées avant la date butoir pour régulariser les dossiers

Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'information pourront être demandés au porteur de projet. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

#### **4— Composition du dossier et critères de sélection :**

Les candidats remettront un dossier global de candidature ne devant excéder 30 pages, annexes comprises.

La liste des pièces à fournir est détaillée dans le règlement.

Les projets seront étudiés par des instructeurs du Conseil départemental de la Haute-Garonne et sélectionnés au regard de la qualité des réponses aux critères énoncés dans le règlement.

#### **5— Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures :**

Cet avis d'appel à candidatures est consultable et téléchargeable sur le site Internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>.

Il est également publié sur le site institutionnel des actes du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

#### **6— Précisions complémentaires :**

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : [Service-Environnement@cd31.fr](mailto:Service-Environnement@cd31.fr)

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projets.

A Toulouse, le

Annick  
Directrice

  
**Annick VEZIER**  
Directrice Transition Ecologique  
Pour le Président et par Délégation

Annexe 1 : règlement